



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0220**

Objet : Musée d'Alleverd : sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour la restauration de 42 objets des collections

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 48
Pouvoirs : 19
Absents : 0
Excusés : 26
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2022

et affichage le

08 JUIL. 2022

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion du musée intercommunal d'Alleverd,

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la préparation des futures expositions permanentes du musée et de l'exposition temporaire inaugurale d'ouverture, une campagne de restauration des collections est prévue en 2022.

Les objets restaurés sont répartis en 4 lots :

- 25 arts graphiques
- 5 objets ethnographiques
- 8 objets métalliques
- 4 peintures

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes peuvent accompagner financièrement ce travail de restauration des collections au titre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR), dispositif d'aide financière paritaire partagé et co-piloté par l'Etat (DRAC) et la Région.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Restauration d'un lot de 25 arts graphiques	5 121 €	FRAR 50%	2 560,50 €
		Le Grésivaudan 50%	2 560,50 €
Restauration d'un lot de 5 objets ethnographiques	4 844 €	FRAR 50%	2 422 €
		Le Grésivaudan 50%	2 422 €
Restauration d'un lot de 8 objets métalliques	6 430 €	FRAR 50%	3 215 €
		Le Grésivaudan 50%	3 215 €
Restauration d'un lot de 4 peintures	6 487 €	FRAR 50%	3 243,50 €
		Le Grésivaudan 50%	3 243,50 €
TOTAL	22 882 €		
	Soit	FRAR 50%	11 441 €
		La Grésivaudan 50%	11 441,00 €

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **solliciter auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les subventions mentionnées ci-avant pour la restauration de 42 objets des collections du musée intercommunal d'Alleverd,**
- **l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

27 JUIN 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.